

FORMATION SUR MESURE – IMMOBILIER – UNIVERSITE DE L'IMMOBILIER 2026

# GERANCE LOCATIVE - maîtriser l'essentiel de la loi du 6 juillet 1989

Lieu de formation :

> **CCI CAMPUS MOSELLE**  
5, rue Jean-Antoine CHAPTAL  
57070 METZ

Horaires de formation :

De 9h00 à 12h00  
et de 13h00 à 17h00

Fiche d'identité :

**CCI CAMPUS MOSELLE**  
5 rue Jean Antoine Chaptal  
57070 METZ

Siret : 185 722 022 00125 – APE : 8559A  
Iban : FR76 3008 7330 8600 0197 4270 295  
BIC : CMCIFRPP  
Nos formations sont en exonération de TVA  
conformément à l'article 261 du CGI

**7 heures soit 1 jour**

**Le jeudi 19 novembre 2026**

**INTERVENANT**

**Guillemette MELCHER**  
ESI

## OBJECTIF(S) OPERATIONNEL(S)

A l'issue de l'action de formation, le ou la participant(e) sera capable de :

- ✓ Sécourir leurs pratiques de gérance locative et de réduire les risques de contentieux.

## OBJECTIF(S) DE L'ACTION DE FORMATION

- ✓ Identifier le champ d'application de la loi du 6 juillet 1989 et distinguer les locations soumises de celles qui en sont exclues.
- ✓ Rédiger un contrat de bail conforme aux exigences légales : clauses obligatoires, clauses interdites, annexes réglementaires.
- ✓ Appliquer les règles de fixation et de révision du loyer : encadrement des loyers, indice de référence (IRL), modalités de réévaluation en zone tendue.
- ✓ Gérer les obligations réciproques bailleur/locataire .
- ✓ Conduire la procédure de renouvellement ou de résiliation du bail dans le respect des délais de préavis légaux.
- ✓ Traiter les situations d'impayés en respectant la chronologie légale.
- ✓ Informer le locataire de ses droits et éviter les pratiques constitutives de discrimination à la location.

## PUBLIC VISE

Cette formation est destinée à :

- ✓ Agents immobiliers et collaborateurs d'agence exerçant une activité de gestion locative

## PRÉREQUIS

- ✓ Personne majeure et francophone

## PROGRAMME DE LA FORMATION

### DOMAINE D'APPLICATION DE LA LOI DU 6 JUILLET 1989

- ✓ Les baux obligatoirement soumis à la loi
- ✓ La notion de résidence principale
- ✓ La notion de logement meublé
- ✓ La colocation
- ✓ Les exclusions

### LE CONTRAT DE LOCATION

- ✓ La durée du bail
- ✓ Le contenu du bail : les mentions obligatoires et les clauses interdites
- ✓ Les annexes au bail
- ✓ Le dépôt de garantie
- ✓ Le cautionnement et les garanties de paiement

### LES POINTS ESSENTIELS DE LA VIEDU CONTRAT

- ✓ L'indexation annuelle du loyer
- ✓ Les charges locatives récupérables :
  - les provisions
  - la régularisation
  - le forfait de charges
- ✓ L'assurance habitation du locataire

### LA FIN OU BAIL

- ✓ Le congé du locataire
- ✓ Le congé du bailleur
- ✓ La restitution des clefs et l'état des lieux de sortie

### LE REMBOURSEMENT DU DÉPÔT DE GARANTIE ET LE SOLDE DE TOUT COMPTE

- ✓ Les délais de remboursement
- ✓ Les sanctions en cas de retard
- ✓ La forme du remboursement
- ✓ Cas spécifique de l'arrêté des comptes pour les logements situés dans un immeuble collectif

### LE RÈGLEMENT DES LITIGES

- ✓ La Commission Départementale de Conciliation
- ✓ Le Juge des contentieux de la protection

## FINANCEMENT DE LA FORMATION ET DELAIS D'ACCES

Inscription via notre site internet dédié : <https://udi.moselle.cci.fr/> au minimum quinze jours avant le début de la formation.

Si vous demandez une prise en charge par OPCO EP, AGEFICE ou FIF PL : vous devez en faire la demande un mois avant le démarrage de la session et nous fournir l'accord de prise en charge.

## EFFECTIF

Le nombre maximum participants par session est de 25 stagiaires

## MODALITES PEDAGOGIQUES

Un formateur accompagnera en permanence les stagiaires en présentiel ou en visio-conférence synchrone. Analyse des besoins et des attentes préalablement à l'action de formation par un entretien avec notre équipe de conseillers en formation.

Alternance d'apports théoriques, d'exercices pratiques et de partages d'expériences.

Salles équipées de micro-ordinateurs, vidéo-projection, support de cours délivré à chaque participant, travaux pratiques.

## MODALITES D'EVALUATION

Evaluation de la satisfaction, attestation de présence, attestation de fin de formation et de réalisation individualisées.

Des évaluations intermédiaires de contrôle d'acquisition des compétences permettront d'évaluer les acquis et de mesurer les progrès de chacun et son degré d'autonomie par rapport aux compétences nouvellement acquises. Les évaluations s'appuieront sur des exercices pratiques, des quiz et un feedback régulier par oral.

Une évaluation finale est réalisée en fin de formation (exemples : quiz, exercices pratiques, ...). Les modalités de cette évaluation finale sont communiquées en début de formation.

Taux de satisfaction de nos stagiaires en 2025 : 98 %

Taux de recommandation 2025 : 99.97 %

## PRISE EN CHARGE DES PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP (PSH)

La formation est accessible à tous, y compris aux personnes en situation de handicap. Des aménagements pédagogiques et organisationnels peuvent être adaptés pour répondre aux besoins spécifiques en concertation avec Serge LAMPERT, référent handicap (s.lampert@moselle.cci.fr).

Pour accéder à la page dédiée à la prise en charge des personnes en situation de handicap notre site internet.

Suivez ce lien [CCI CAMPUS](https://www.cci-campus-moselle.fr/) ou scannez ce QR :



### CONTACT ET INFORMATIONS :

Dario PIGANI

d.pigani@moselle.cci.fr

06 08 02 37 98

### POUR ALLER PLUS LOIN :

- Fonctions spécifiques à l'Immobilier : nous consulter